

(L)ECRET N° 62 - 3 /PR.SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant
Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 381/PCM du 20 Décembre 1960 portant
formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 111/PR.CAB du 15 Avril 1961 fixant
les attributions des Membres du Gouvernement ;

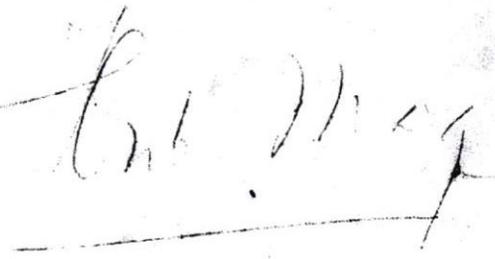
D É C R Ê T E :

ARTICLE 1er.- Mr. **Alexandre ADANDE**, Ministre des Finances et
du Budget est chargé du Département du Plan et du Développement
pendant l'absence de Mr. SOUROU-MIGAN APITHY.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

AMPLIATIONS:

P.R.	15
S.G.G.	3
A.N.D.	1
MINISTRES	13
J.O.R.D.	1



Hubert MAGA